

## La stratégie à moyen terme



**e**n 2004, année où le FMI a célébré son soixantième anniversaire, son Directeur général, Rodrigo de Rato, a mis en chantier un vaste réexamen du fonctionnement de l'organisation. Un comité d'examen stratégique, composé de membres de la direction et des services, et présidé par la Première Directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Anne Krueger, a été établi et des entretiens ont eu lieu entre les services, la direction et le Conseil d'administration, ainsi qu'avec les autorités nationales et des observateurs extérieurs. En septembre 2005, le Directeur général a présenté au Comité monétaire et financier international (CMFI), principal comité consultatif du Conseil des gouverneurs, un rapport<sup>1</sup> énonçant des propositions en vue d'une stratégie à moyen terme (SMT), après sa large approbation par le Conseil d'administration. Ce rapport suggérait que les travaux du FMI devaient avoir pour objet primordial d'aider les pays membres à relever les défis de la mondialisation. Dans cette optique, il définissait les tâches essentielles du FMI : rehausser l'efficacité de sa surveillance, s'adapter aux nouveaux enjeux et besoins de ses différents pays membres, les aider à développer leurs institutions et leurs capacités, traiter la question de l'équité des quotes-parts et voix des pays membres et hiérarchiser et réorganiser les travaux dans le cadre d'un budget à moyen terme prudent. Le CMFI a pris note des axes stratégiques définis dans le rapport et a donné son aval, en demandant que des propositions concrètes et un calendrier de réalisation des principales tâches à accomplir lui soient soumis.

Six mois plus tard, après que les groupes de travail des services du FMI eurent passé en revue les politiques et activités du FMI et soumis à la direction des propositions d'améliorations possibles, le Directeur général a présenté au Conseil d'administration son Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI<sup>2</sup> au début d'avril 2006 (encadré 2.1).

### **Mise en œuvre de la stratégie à moyen terme : examen par le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur la stratégie à moyen terme le 3 avril 2006. Il a passé en revue les dossiers à traiter pour passer à la phase de mise en œuvre.

#### **Surveillance**

Les administrateurs ont réitéré l'importance qu'ils accordent au renforcement de l'efficacité de la mission de surveillance du FMI, en la recentrant, tant au niveau mondial qu'à l'échelle des pays, sur l'essentiel, en procédant à une analyse plus fine du contexte et des effets de propagation, en restant à la pointe

de la réflexion, en préservant l'indépendance du FMI et en développant les actions de sensibilisation. Estimant que le FMI demeure l'institution qui a vocation à mener la surveillance au niveau mondial, les administrateurs conviennent donc qu'il incombe au FMI de faire davantage pour que sa dimension planétaire et son expertise macroéconomique soient mises à profit pour faire progresser les questions multilatérales clés.

Les administrateurs ont été en général favorables à la poursuite de l'examen des modalités d'une nouvelle procédure de concertation à l'échelle multilatérale qui permettrait au FMI d'aborder les questions systémiques de façon collégiale avec certains pays membres et des entités régionales clés<sup>3</sup>. Un certain nombre d'administrateurs ont insisté sur le fait que le CMFI et le Conseil d'administration doivent jouer un rôle majeur à cet égard — comme le prévoit la proposition — et que cette démarche doit être transparente. Quelques administrateurs ont fait des suggestions précises et émis quelques réserves qui doivent être étudiées attentivement à mesure que progresse l'élaboration de cette proposition, avec ses incidences sur la gouvernance. Les administrateurs ont aussi souscrit à l'idée de mener des actions régionales de sensibilisation — afin de renforcer les aspects multilatéraux de la surveillance bilatérale — pour établir les nouvelles modalités de la surveillance régionale.

Les avis ont aussi largement convergé sur le fait de souligner davantage l'objectif initial de la surveillance des taux de change qui demeure l'évaluation de la compatibilité des politiques de change avec la stabilité nationale et internationale. Les administrateurs attendent avec intérêt les conclusions de la revue de la décision de 1977 sur la surveillance. À cet effet, ils ont généralement souscrit à l'intention de la direction d'approfondir le travail du Groupe consultatif sur les taux de change, notamment en élargissant le champ des analyses actuelles de la cohérence multilatérale des taux d'équilibre à la couverture des monnaies des principales économies émergentes. Plusieurs administrateurs se sont opposés à la publication des taux de change d'équilibre en raison du caractère délicat de cette information pour les marchés et de la nécessité de continuer à affiner les méthodes d'analyse. Un échange de vues enrichissant a porté sur la question de savoir si la surveillance des taux de change, dans le contexte de la mobilité des capitaux, devrait être surtout centrée sur les politiques de change, les régimes de change ou le niveau des taux de change. Les administrateurs ont souligné l'importance de la surveillance au titre de l'article IV (chapitre 3) pour l'évaluation de la compatibilité des politiques de change et des différents volets des politiques macroéconomiques avec la stabilité financière internationale et une croissance durable.

<sup>1</sup>«Rapport du Directeur général sur la stratégie à moyen terme du FMI», [www.imf.org/external/np/omd/2005/eng/091505.pdf](http://www.imf.org/external/np/omd/2005/eng/091505.pdf).

<sup>2</sup>«Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI», [www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/040506.pdf](http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/040506.pdf).

<sup>3</sup>Les premières consultations multilatérales, centrées sur la question des déséquilibres mondiaux, ont été entamées en juin 2006. Voir [www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06118.htm](http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06118.htm).

**Encadré 2.1 Les grands axes de la stratégie à moyen terme**

**Surveillance.** Pour plus d'efficacité, il faut se concentrer sur l'essentiel, situer et examiner les dossiers dans un contexte multilatéral, approfondir l'analyse des taux de change et mieux intégrer l'analyse macroéconomique et celle des marchés financiers. Par ailleurs, préserver l'indépendance, rester à la pointe de la recherche analytique et renforcer les efforts de sensibilisation.

**Pays émergents.** Centrer le travail sur les marchés financiers et les marchés de capitaux et veiller à ce que le financement soit assuré au moyen d'instruments et selon des modalités appropriés.

**Pays à faible revenu.** Appuyer, de concert avec les autres organismes, l'évaluation et le suivi des flux d'aide dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement; aider les pays membres à élaborer des stratégies d'endettement à moyen terme; affiner l'analyse des aspects critiques du point de vue macroéconomique; revoir les modalités de la collaboration Banque Mondiale-FMI et évaluer les possibilités d'adaptation des facilités destinées aux pays sortant d'un conflit.

**Gouvernance du FMI.** Prendre en compte des importants changements du poids et du rôle des pays membres dans l'économie mondiale par un répartition équitable des quotes-parts, adoption d'une procédure transparente de sélection du Directeur général et, pour le Conseil d'administration, trouver un meilleur équilibre entre les fonctions de surveillance et d'examen opérationnel de points de détail.

**Renforcement des capacités.** Mieux aligner les efforts de renforcement des capacités du FMI sur les besoins des pays et en fonction de la complémentarité avec les autres donateurs et privilégier le travail sur le Programme d'évaluation du secteur financier et sur les normes et codes.

**Simplification des procédures.** Éliminer la documentation inutile et améliorer l'efficacité des opérations.

**Budget à moyen terme.** Définir pour les priorités de la stratégie à moyen terme une enveloppe budgétaire réelle à moyen terme et donner au FMI une solide assise financière pour le long terme.

Dans le même temps, certains administrateurs ont exprimé leur préoccupation face à un excès d'attention pour les taux de change, au détriment d'autres politiques et de leurs effets de propagation. Il faudra revenir sur ces questions au moment de la revue de la décision de 1977 relative à la surveillance.

Les administrateurs ont fermement appuyé le renforcement de deux grandes publications du FMI, les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, et avancé des suggestions utiles sur les mesures à prendre pour en améliorer la couverture et l'impact. Ils ont été favorables aux propositions du rapport visant à accroître l'efficacité de la surveillance. Cela exigera un relèvement du niveau de couverture des questions relatives au secteur financier, la clarification et le recentrage des consultations par la mise au point de calendriers pluriannuels de surveillance, la mise en relief du rôle du contexte national et la prise en compte de la dimension multilatérale dans les consultations bilatérales. Ici également, les administrateurs ont fait des suggestions intéressantes, en signalant notamment le

besoin d'éviter une approche «passe-partout» de la surveillance des secteurs financiers, eu égard à la diversité des situations et des niveaux de développement des pays. Les administrateurs ont par ailleurs souscrit à la simplification de la procédure des consultations bilatérales pour un certain nombre de pays dont le cycle serait porté à deux ans, mais en veillant à ne pas nuire au traitement équitable des pays membres et à l'efficacité des conseils sur les questions essentielles de surveillance.

Les administrateurs ont souligné l'importance d'une communication efficace avec les autorités et le public de manière plus générale, pour expliquer les recommandations émanant du processus de consultations au titre de l'article IV et susciter un large appui à cet égard. Comme certains administrateurs l'ont précisé, il ne faudra pas perdre de vue, dans ces actions de sensibilisation, que le FMI joue le rôle de conseiller lié par une obligation de confidentialité à ses pays membres, afin de travailler avec les autorités concernées et les administrateurs. De même, il y aura lieu de mieux évaluer les incidences de tels efforts en termes de coûts.

### Économies de marché émergentes

Les administrateurs ont estimé que le fait de placer les questions liées aux marchés financiers et aux marchés de capitaux au cœur du travail que réalise le FMI sur les économies de marché émergentes constitue un élément clé de sa stratégie. Le nouveau département issu de la fusion du Département des systèmes monétaires et financiers avec celui des marchés de capitaux internationaux jouera un rôle analytique et catalytique crucial à cet égard et ces efforts seront épaulés dans l'ordre de priorités établi pour le programme d'évaluation des secteurs financiers et les travaux du FMI sur les normes et codes (chapitre 4).

Le rôle du FMI consiste à faire en sorte que les économies de marché émergentes disposent de financements adéquats pour leur permettre de faire face à une large gamme de questions complexes. Ces questions se posent depuis un certain temps, mais le débat qui a entouré le rôle du FMI ces derniers mois a mis en évidence, le fait que la revue de la stratégie offre une occasion unique d'inscrire les financements du FMI aux économies de marché émergentes dans un cadre précis. Les recommandations formulées dans le rapport sont notamment de : réviser les directives qui régissent l'accès exceptionnel aux ressources du FMI, en cas de crise du compte de capital, et de prévoir des modalités d'application souples pour la durée des financements de grande ampleur; de faire usage d'incitations fondées sur les prix pour susciter des remboursements anticipés. Divers points de vues ont été exprimés pour savoir si le principal enjeu pour l'avenir serait d'aménager le cadre en vigueur pour les cas d'accès exceptionnel ou d'appliquer rigoureusement le cadre existant à tous les nouveaux cas. Plusieurs administrateurs se sont déclarés favorables à une revue des directives.

Comme proposé dans le rapport du Directeur général, les administrateurs se sont déclarés favorables à la poursuite des travaux

sur un nouvel instrument destiné à fournir des financements conditionnels en accès exceptionnel aux pays dotés de politiques macroéconomiques robustes, dont la dette est viable et qui publient leurs données financières de manière transparente, mais dont les bilans présentent toujours des points faibles et des vulnérabilités. Le FMI continuera aussi à étudier les modalités du rôle qu'il pourrait jouer afin d'épauler judicieusement des dispositifs régionaux ou autres de mise en commun des réserves, notamment en signalant les politiques saines et en prenant en considération les commentaires que les administrateurs viennent de faire.

La discussion a également porté sur le rôle du FMI en matière de restructuration de la dette et de prêts à des pays émergents en arriérés. Les administrateurs ont admis, pour la plupart, qu'un règlement ordonné des arriérés devrait rester une condition essentielle de l'octroi de financements par le FMI. Ils ont souscrit au principe selon lequel les financements accordés en cas de restructuration de la dette devraient être basés sur une enveloppe budgétaire à moyen terme fixée d'un commun accord et sur un cadre macroéconomique sur lequel le FMI donne clairement son point de vue. Les administrateurs ont aussi été favorables à plus de clarté quant à la définition du critère de bonne foi, compte tenu de la récente expérience et en l'absence d'un cadre structuré de restructuration de la dette comme celui qui existait dans les années 80. Les administrateurs attendent avec intérêt le document qui sera établi à l'issue de la revue d'ensemble des volets de la démarche adoptée par le FMI pour le financement des pays en situation d'arriérés.

### Pays à faible revenu

Évaluant le rôle du FMI dans les pays à faible revenu, les administrateurs ont noté que deux considérations importantes joueront un rôle essentiel — à savoir, l'augmentation attendue des flux d'aide allègement compris, et la responsabilité incombant à la communauté internationale de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) — tâche à laquelle le FMI devra être judicieusement associé dans les domaines relevant directement de sa compétence.

Les administrateurs se sont penchés sur les modalités d'une participation optimale du FMI, avec d'autres, à l'évaluation et au suivi des flux d'aide dans l'optique des OMD. Ils ont examiné les principales recommandations du rapport qui constatent que les services du FMI apporte une contribution à la réalisation des OMD dans leur domaine de compétence en suivant, en conseillant et en faisant état de l'utilisation globale de ses ressources par les pays à faible revenu, notamment de leur capacité d'absorption macroéconomique. Les services du FMI ne peuvent jouer efficacement ce rôle qu'en tirant parti de l'expertise dont disposent d'autres institutions — les banques multilatérales de développement en particulier — dans le cadre de l'évaluation des coûts liés à la réalisation des objectifs et en contribuant à mobiliser les financements nécessaires. À partir d'un partenariat de cette nature avec ces institutions, le FMI serait alors, en principe, bien placé pour conseiller les donateurs sur les conditions dans lesquelles une aide accrue

peut être absorbée ou, au contraire, s'accompagner d'un risque d'instabilité macroéconomique.

Les administrateurs ont émis divers points de vue sur le fait que le FMI joue un tel rôle en matière de flux d'aide. Si les avis ont généralement concordé sur le fait qu'il incombe au FMI d'analyser l'impact macroéconomique des flux d'aide, plusieurs administrateurs ont émis des réserves sur le fait de déborder ce cadre, citant les limites intrinsèques du mandat du FMI, le risque de dérive de sa mission, la densité de ressources à consacrer à ce travail et les possibilités extrêmement limitées de mobilisation de ressources complémentaires dans le budget du FMI. Il faudra approfondir la réflexion sur ces aspects mis en relief durant les discussions, sur les possibilités de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires pour le renforcement des capacités et la collaboration sur le terrain avec les donateurs, et de rallier le soutien des banques multilatérales de développement.

Les administrateurs ont souligné combien il importe de faire en sorte que la dette des pays bénéficiaires de l'allègement ne recommence à s'accumuler et ont invité les services du FMI à épauler les efforts de ces pays pour se doter d'une stratégie de la dette à moyen terme, tant dans le cadre des programmes appuyés par le FMI que pour les pays n'ayant pas conclu de programme. En outre, des systèmes plus robustes de gestion des dépenses s'imposeraient dans nombre de pays, afin de garantir une utilisation efficace des ressources libérées par le dispositif d'allègement. De l'avis des administrateurs, s'il est vrai que le FMI pourrait fournir une assistance technique dans ce domaine, il n'a pas pour autant l'expertise nécessaire en matière d'évaluation de la répartition sectorielle des ressources, qui reste de la compétence de la Banque mondiale et d'autres institutions.

Les administrateurs ont estimé qu'il est essentiel pour l'efficacité de l'action du FMI dans les pays à faible revenu que ses conseils, son appui au renforcement des capacités et son assistance financière ciblent davantage les questions macroéconomiques cruciales, notamment les institutions qui sont le fondement de la stabilité financière et de la croissance économique. Le développement économique exigeant une démarche pluridisciplinaire et des mesures concertées, une entente sans équivoque sera indispensable entre les partenaires. Ils ont donc souscrit de manière générale à la proposition d'établir une délimitation précise des tâches entre le FMI et la Banque mondiale. Après une identification précise des enjeux fondamentaux de la croissance et des besoins des autorités de chaque pays à faible revenu en matière d'assistance, le FMI et la Banque mondiale — en concertation avec les partenaires de développement et les autorités nationales — conviendraient des domaines où ils sont prêts à prendre les devants, les services du FMI limitant leur responsabilité aux domaines qui requièrent son expertise macroéconomique et financière. Ceci permettrait un balisage utile de la répartition des responsabilités opérationnelles entre les deux institutions dans chaque pays. Quelques administrateurs ont estimé qu'une telle délimitation précise serait de nature à réduire les coûts pour le FMI.

Ils ont estimé qu'il était opportun de revoir les modalités de la collaboration Fonds–Banque établies par le Concordat de 1989. Ils attendent aussi avec intérêt les recommandations du Comité chargé de la revue externe de la collaboration qui a été récemment créé, ainsi que les travaux du groupe d'étude mis en place par les directions des deux institutions (encadré 9.5).

Ils ont examiné la proposition visant à ce que, dans certains cas, celui des pays sortant d'un conflit par exemple, la norme de la conditionnalité liée à la tranche supérieure de crédit ne soit pas nécessairement applicable. Les services étudieront les options envisageables pour la mise en place d'un mécanisme assorti d'une norme assouplie et d'un volet de renforcement des capacités plus important, tout en gardant à l'esprit les avis exprimés par un certain nombre d'administrateurs, pour lesquels la panoplie d'outils dont dispose le FMI offre déjà, en l'état actuel, des moyens de traiter ces questions. La plupart des administrateurs ont souscrit à la proposition visant à supprimer les notes consultatives conjointes des services du FMI et de la Banque pour permettre de mieux établir l'ordre de priorité de l'affectation des ressources humaines.

## Gouvernance

Les administrateurs ont examiné les questions relatives à la gouvernance du FMI soulevées dans le rapport du Directeur général. S'agissant des quotes-parts et des voix, ils conviennent que les États membres du FMI devraient envisager une avancée notable vers la résolution de ces questions d'ici l'Assemblée annuelle de Singapour en septembre. Divers avis ont été exprimés sur la meilleure façon de progresser, mais les administrateurs ont estimé pour la plupart, qu'un processus en deux phases offrirait peut-être les meilleures chances de progrès. Ils ont aussi admis, dans l'ensemble, que des augmentations *ad hoc* des quotes-parts des membres les plus sous-représentés par rapport à leur poids dans l'économie mondiale, devraient constituer l'axe central de la première phase. Toutefois, un large consensus doit encore être dégagé sur la façon la plus appropriée d'en aborder les autres facettes, notamment les voix de base, la formule des quotes-parts, ainsi que la taille et la composition du Conseil d'administration (chapitre 9). Les administrateurs attendent avec intérêt l'examen de la question des quotes-parts et des voix à la prochaine réunion du CMFI en avril 2006, qui devrait offrir le tremplin pour de nouvelles avancées vers un consensus le plus large possible d'ici l'Assemblée de Singapour. Quelques administrateurs estiment qu'il y aurait plus de chances de parvenir à un tel consensus avec une vision claire de tous les éléments que comporterait chaque phase du processus. Quelques administrateurs ont exprimé leur opposition à toute solution *ad hoc* dans un processus à deux phases, préférant que la deuxième phase soit immédiatement prise en compte.

Les administrateurs ont reconnu qu'il importe de rétablir une procédure transparente de sélection du Directeur général, en convenant qu'il y a lieu d'approfondir la réflexion sur la meilleure façon de procéder à l'avenir. Plusieurs administrateurs ont noté que cette proposition devrait s'appliquer à tous

les membres de la direction. Ils se sont aussi accordés sur le fait que le Conseil d'administration doit veiller à ce que sa mission de supervision s'accomplisse le plus efficacement possible et attendent avec intérêt de revenir sur cette question.

## Renforcement des capacités

Les administrateurs ont admis que le FMI devrait continuer à s'employer activement à mieux aligner ses efforts de renforcement des capacités sur l'évolution des besoins des pays membres tout en travaillant à éliminer les contraintes induites par les pressions croissantes qui s'exercent sur les ressources du FMI. Ils ont été favorables aux suggestions qui visent à instaurer une approche cohérente et intégrée, conciliant les objectifs des pays membres, l'expertise des départements fonctionnels et le point de vue des départements géographiques. Ils ont accueilli favorablement la proposition visant à donner un rôle de premier plan aux départements géographiques dans la production des notes de stratégie d'assistance technique qui mettraient en évidence les priorités de renforcement des capacités de chaque pays membre et serviraient à orienter l'affectation des ressources du FMI (chapitre 7). Les avis ont concordé sur le fait que les grandes priorités porteront sur le secteur financier, les finances publiques — en privilégiant l'administration des recettes et la gestion des dépenses — et les statistiques. Les administrateurs ont invité les services du FMI à étudier les possibilités de mobilisation de financements extérieurs supplémentaires, ainsi que la faisabilité et l'utilité de percevoir des commissions au titre de l'utilisation de l'assistance technique et des actions de formation, tout en subventionnant les pays à faible revenu. Les administrateurs ont souscrit pour la plupart aux suggestions visant à établir l'ordre de priorité des rapports sur l'observation des normes et codes (chapitre 4).

## Simplification des procédures

Examinant une série de suggestions visant à rationaliser les procédures et à réduire la quantité de documents transmis, les administrateurs ont été généralement favorables à leur mise en application, notamment l'allongement de l'intervalle entre les revues des politiques mises en œuvre; l'assouplissement des évaluations *ex post*; la sélectivité accrue de la production des documents de synthèse et des appendices statistiques; l'accroissement du recours à la procédure d'adoption des décisions par défaut d'objection pour les revues des programmes en bonne voie/le suivi post-programme; la simplification de la surveillance et de la revue des programmes; la réduction des rigidités des procédures applicables aux cas de transmission de données inexacts. Quelques administrateurs ont noté qu'il importe de ne pas nuire à l'efficacité des évaluations *ex post* et des procédures applicables à la transmission de données erronées. Les services du FMI soumettront des propositions à entériner par le Conseil d'administration.

S'agissant du renforcement de l'efficacité des discussions du Conseil, certains administrateurs ont signalé le rôle que joue le Président pour susciter un échange de vues complet et in-

teractif entre les administrateurs, ainsi que la contribution que pourrait y apporter une implication plus active et plus franche des services du FMI à certains débats. Les administrateurs considèrent que le réaménagement du programme de travail afin d'en faire un outil plus directement relié à la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme revêt un intérêt, le Conseil conservant un rôle clé dans le classement des priorités et contribuant à une exécution harmonieuse du programme de travail sans nuire au rôle de supervision de la direction.

### Budget à moyen terme

Tout en souscrivant au cadre proposé dans la stratégie à moyen terme, les administrateurs ont souligné que les décisions finales concernant les priorités et la mise en œuvre devront être prises dans le contexte de l'enveloppe budgétaire. À propos de la contraction des recettes du FMI, ils ont insisté sur la nécessité de combler le besoin de financement et préconisé des mesures décisives portant sur les recettes et les dépenses. Côté recettes, ils ont souligné combien il importe de trouver des solutions afin d'asseoir le FMI sur des bases financières saines à long terme, à partir de sources de revenus stables et prévisibles. Ils ont reconnu qu'un comité externe, présidé par une éminente personnalité pourrait contribuer aux efforts du Directeur général et du Conseil d'administration pour aboutir à une solution durable<sup>4</sup>, notant que le Conseil aura un rôle déterminant à jouer pour établir un large consensus sur cette question complexe. Ils ont aussi noté que les priorités exposées pourraient être mises en œuvre dans un cadre budgétaire à moyen terme en légère contraction. Dans cette optique et tout en se félicitant des efforts déployés pour mettre en œuvre la stratégie proposée avec une incidence budgétaire neutre, quelques administrateurs ont estimé qu'une orientation plus ambitieuse pourrait s'imposer, au vu des incertitudes entourant l'évolution des recettes. De tels efforts pourraient inclure un réexamen des priorités stratégiques et des modalités de mise en œuvre du cadre actuel des propositions pour le moyen terme.

### Réunion du Comité monétaire et financier international, 22 avril 2006

À sa réunion du printemps 2006, le CMFI a salué le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du FMI et demandé à la direction et au Conseil d'administration d'en achever l'examen et d'en engager sans tarder l'application. Le Comité a réaffirmé que l'efficacité et la crédibilité du FMI en tant qu'institution fondée sur la coopération doivent être préservées et que la gouvernance de l'institution doit encore être améliorée, en soulignant l'importance que tous les pays membres puissent s'y faire entendre de façon équitable

<sup>4</sup>Un comité externe composé de huit personnalités éminentes a été créé peu après la fin de l'exercice. Pour une analyse des perspectives d'évolution du revenu et des options en la matière, voir encadré 8.7

et soient dûment représentés. Il a insisté sur le rôle que jouerait une augmentation ponctuelle des quotes-parts en améliorant la répartition de ces dernières de manière à refléter les changements importants du poids et du rôle respectifs des pays dans l'économie mondiale et a demandé au Directeur général d'élaborer, en concertation avec le CMFI et le Conseil d'administration, des propositions concrètes susceptibles d'être approuvées lors de l'Assemblée annuelle à Singapour en septembre 2006.

Le Comité s'est aussi déclaré favorable à une révision de la décision de 1977 sur la surveillance. Dans le contexte de la stratégie à moyen terme présentée par le Directeur général, le Comité a proposé un nouveau champ d'étude portant sur les questions multilatérales, y compris les répercussions économiques d'un pays sur les autres; une réaffirmation des engagements que les pays membres et leurs institutions prennent les uns envers les autres en vertu de l'article IV; la mise en œuvre de nouvelles consultations multilatérales décrites plus haut, qui fera intervenir le CMFI et le Conseil d'administration et la définition d'un nouveau mandat annuel pour la surveillance bilatérale et multilatérale sur la base duquel le Directeur général, le Conseil d'administration et les services du FMI auraient à répondre de la qualité de la surveillance.

Le Comité a par ailleurs salué les efforts que déploie le FMI pour répondre aux nouveaux enjeux et besoins auxquels sont confrontés les pays membres émergents; il s'est déclaré favorable à un examen plus complet de la proposition du Directeur général au sujet d'un nouvel instrument permettant de fournir un financement conditionnel de montant élevé aux pays qui, bien que leur politique macroéconomique soit saine, leur dette viable et leurs données communiquées de façon transparente, restent vulnérables aux chocs. Le Comité a encouragé le FMI à étudier la contribution qu'il peut apporter à l'élaboration d'arrangements régionaux de mise en commun des réserves et à revoir les aspects opérationnels de la politique de prêt du FMI à l'égard des pays en situation d'arriérés.

Soulignant que le FMI a un rôle crucial à jouer dans les pays à faible revenu, notamment en les aidant à absorber efficacement et de façon à préserver la stabilité macroéconomique l'augmentation attendue de l'aide et des allègements de dette, le Comité a appelé le FMI à jouer son rôle dans les domaines qui relèvent de ses compétences essentielles en suivant la réalisation des OMD. Il a appuyé les efforts visant à clarifier la répartition des compétences et des responsabilités entre le FMI et la Banque mondiale, et à améliorer leur collaboration.

Le Comité a également noté que la situation budgétaire du FMI a changé du fait de la récente diminution des crédits du FMI, ce qui exige une action tant du côté du revenu que de celui des dépenses et il a demandé au Directeur général de faire promptement des propositions en vue d'assurer au FMI des sources de revenu plus prévisibles et stables.

Le texte intégral du communiqué figure à l'appendice IV de ce rapport.